

## Une réalisation française au Maroc : Les secteurs de modernisation rurale

Louis Papy

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Papy Louis. Une réalisation française au Maroc : Les secteurs de modernisation rurale. In: Cahiers d'outre-mer. N° 36 - 9e année, Octobre-décembre 1956. pp. 325-349;

doi : <https://doi.org/10.3406/caoum.1956.2015>

[https://www.persee.fr/doc/caoum\\_0373-5834\\_1956\\_num\\_9\\_36\\_2015](https://www.persee.fr/doc/caoum_0373-5834_1956_num_9_36_2015)

---

Fichier pdf généré le 22/04/2018

---

# Les Cahiers d'Outre-Mer

---



## Une réalisation française au Maroc Les secteurs de modernisation rurale

Le Maroc a connu en novembre 1955 une transformation politique profonde qui a clos l'ère du Protectorat et de l'administration directe. Le 2 mars 1956, le gouvernement français a reconnu l'indépendance du pays. Un régime nouveau se fonde, non sans heurts, sous l'autorité du sultan; par une promotion soudaine, l'élite marocaine portée à la direction des affaires connaît les charges et les responsabilités du pouvoir. C'est le moment des bilans. Selon leurs sentiments, les uns font l'apologie de l'œuvre du Protectorat — et l'achèvement prochain des grands travaux hydrauliques réalisés par les ingénieurs français leur apporte des arguments de poids —, les autres font le point sur un ton de réquisitoire. Nous essaierons ici d'établir sans passion les résultats de l'œuvre réalisée en dix ans par le Paysanat. Ce ne fut pas la seule entreprise agraire poursuivie par le Protectorat : d'autres tâches de modernisation rurale ont été menées à bien par les Services de l'Agriculture, par le Génie Rural, par les Sociétés de prévoyance, par l'Office des Beni Amir... Par les espérances qu'elle a fait naître, par les enthousiasmes qu'elle a inspirés, par les leçons qu'elle a apportées, l'expérience du Paysanat est sans doute la plus attachante (1).

### I. La pensée directrice.

#### 1. — *La nécessité d'une politique de modernisation.*

Le « Paysanat » a essentiellement pour mission de travailler à l'amélioration de l'agriculture traditionnelle. Faire profiter les fellahs des techniques modernes : c'est là une tâche qui s'impose dans un

---

(1) Plusieurs voyages au Maroc de 1946 à 1956, au cours desquels j'ai visité une trentaine de secteurs de modernisation, m'ont permis de suivre de près l'expérience du Paysanat. Je dois des remerciements aux personnes qui m'ont aidé à rassembler ma documentation, notamment à MM. Berque, Roger Trintignac, Claude Ecorcheville, Vignier, ou qui m'ont accueilli dans les secteurs dont ils avaient la direction : M. de Belabre, à Erfoud; M. Bigourdan, aux Aït Ayache; M. Darré, aux Dkhissa; M. Gahery, à Skoura; M. Jumel, à Ben Ahmed; M. Petit de Mirbeck, à El Hajeb; M. Pujebet, à Berguennt; M. Richard, à Guisser; M. Scalabre, à Madagh... Mes collègues René Raynal, Fernand Joly, Jean Le Coz, Couvreur m'ont fait l'amitié de me guider sur le terrain et de revoir

pays dont la population, passée de 3.300.000 habitants en 1921 à quelque 8 millions aujourd'hui, continue certainement à s'accroître, où la misère pousse vers les grandes villes européennes des ruraux qui viennent s'entasser en des bidonvilles surpeuplées, où, sous un ciel généralement avare de pluies, les superficies susceptibles d'être mises en culture avec profit sont relativement réduites, où les sols, fragiles et en équilibre instable, courent le risque d'être ruinés ou emportés s'ils sont travaillés sans précaution. Il importe d'arriver à nourrir une population qui se multiplie à un rythme supérieur à celui de la production agricole. A ces fellahs qui détiennent les neuf dixièmes des terres cultivées il faut apporter le progrès technique. La sécheresse de 1945 — « l'année terrible » —, et la famine dont elle fut responsable n'ont-elles pas affirmé de façon dramatique l'urgence d'une politique rurale hardie ?

L'exemple des terres cultivées suivant des méthodes modernes prouve qu'il est possible d'améliorer les rendements et de pallier dans une certaine mesure les caprices du climat. Cinq cent mille hectares, appartenant aux colons européens et à quelques grands propriétaires marocains, connaissent les labours profonds et répétés pratiqués par les tracteurs, des assolements judicieusement combinés, des engrais rationnellement utilisés et capables d'éviter l'usure des sols... Les moissons de 1945 attestèrent la supériorité de cette agriculture mécanisée sur celle, traditionnelle, des fellahs : lors de cette année d'extrême sécheresse, les rendements ne diminuèrent chez les colons que de

---

mon texte. J'ai utilisé pour le Maroc Oriental une étude encore inédite de mon étudiant, M. Roland Paskoff.

La bibliographie sur le Paysanat marocain est abondante. Je citerai : J. Berque et J. Couleau. Vers la modernisation du paysan marocain, *Bull. écon. et social du Maroc*, 1945, n° 26, pp. 18-26. — F. Joly. L'agriculture céréalière au Maroc, *Bull. écon. et social du Maroc*, 1945, pp. 124-130. — Les journées de modernisation rurale. *Bull. d'Information du Maroc*, numéro spécial, mars 1946, 384 pages. — F. Joly. La modernisation rurale au Maroc, *Annales de géographie*, 1946, pp. 210-213. — Gaucher. Les conditions du développement économique du Tafilalet : étude préliminaire du secteur, n° 7, *Bull. écon. et social du Maroc*, n° 31-32, 1946-1947, pp. 441-449. — J. Célérier. La modernisation du paysan marocain, *Revue de géographie marocaine*, 1947, 1. — René Dumont. Etude des modalités d'action du Paysanat. *Cahiers de la modernisation rurale*, n° 3, 1948, 48 pages. — Yves Barennes. La modernisation rurale du Maroc, Paris, 1948, 152 pages. — Robert Jambar dan. Le S.M.P. 7 (Tafilalet). *Cahiers de la modernisation rurale*, n° 7, 1949, 30 pages. — Jacques Milleron. Réflexions sur la production céréalière au Maroc, *Cahiers de la modernisation rurale*, n° 8, 1949, 48 pages. — Baritou. La mise en valeur des Hauts-Plateaux du Maroc Oriental. *Bull. écon. et social du Maroc*, n° 47, 1950, pp. 227-231. — René Greissammer. Les problèmes financiers du paysanat, *Cahiers de la modernisation rurale*, n° 9, 1950, 48 pages. — R. Raynal. Problèmes et bilans de l'agriculture marocaine. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 1951, pp. 342-362. — Couraud et Lacombe. Une expérience d'encadrement des agriculteurs marocains en culture sèche : les secteurs de modernisation du Paysanat de Ben Ahmed. *Cahiers de la modernisation rurale*, n° 11, Rabat, 1952, 40 pages. — M. L. Miège. La modernisation rurale au Maroc. *L'Information géographique*, 1953, n° 3, pp. 85-92. — Jacques Le Prévost. De la forêt du Madagh au S.M.P. n° 3, *Cahiers de la modernisation rurale*, n° 13, 1954, 70 pages. — Le paysanat et les S.M.P. au Maroc, *Cahiers de modernisation rurale*, n° 12, 1954, 80 pages. — L'équipement hydraulique au Maroc (numéro spécial du *Bulletin économique et social du Maroc*, 1954, 86 pages. — Henri Mouillier. Etude sur l'évolution du Paysanat au Maroc. *Cahiers de la Modernisation rurale*, n° 10, 2<sup>e</sup> éd., 1954, 82 pages. — Claude Ecorcheville. Les secteurs de modernisation du Paysanat, 8 pages, extraits de l'annuaire 1954 de l'Association marocaine des Anciens élèves de la rue Saint-Guillaume. — On pourra lire aussi Jacques Gadille. La colonisation officielle au Maroc. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, t. VIII, 1955, pp. 305-222.

40 % (une récolte de 1.200.000 qx contre 2.000.000 en année normale), tandis que chez les fellahs la perte fut de 80 % (4.000.000 de qx contre 20.000.000).

Dans certaines régions l'influence de la colonisation européenne sur les méthodes de travail des marocains n'est pas niable : dans la région de Settat comme dans celle de Berrechid il est parfois difficile de distinguer une exploitation tenue par un marocain d'un domaine à direction européenne; à Boucheron — et ailleurs — les fellahs n'ont pas attendu l'implantation d'un secteur de paysanat pour utiliser la charrue de fer. Mais à côté de ces exemples encourageants, combien de régions cultivées de la façon la plus primitive et de rendement misérable voisinent avec de belles terres de labour mises en valeur par des européens et qui, au départ, n'étaient pas meilleures; un tel contraste peut s'observer, par exemple, sur la route de Casablanca au Tad'a, ou encore dans le Rharb. La nécessité avait conduit les tribus à emblaver une partie de leurs parcours; mais des terres restaient stériles — les sols à croûte par exemple — faute d'être défoncées par des engins modernes. Beaucoup de sols propres au labour, aussi, avaient été accaparés par des gens, des notables marocains surtout, qui ne les valorisaient pas.

Le Protectorat se soucia de bonne heure de venir en aide aux fellahs et d'améliorer leur condition sociale. C'est ainsi que, créées en 1917 à l'imitation de l'Algérie, les Sociétés Indigènes de Prévoyance (S.I.P.) — devenues les Sociétés Marocaines de Prévoyance (S.O.M.A.P.) — s'efforcent de défendre les paysans contre l'usure par l'octroi de prêts, leur cèdent à bon compte des charrues à socs métalliques, des graines sélectionnées, des plants d'arbres : l'entreprise peut inscrire à son actif quelques succès remarquables, mais trop localisés. La formule adoptée par les Coopératives Indigènes Agricoles (C.I.A.) — aujourd'hui Sociétés Coopératives Agricoles Marocaines (S.C.A.M.) — fut, elle aussi, souvent efficace, et notamment partout où leur succès a été facilité par l'existence de traditions communautaires : ces organismes, adaptés aux conditions locales, achètent semences, engrais, matériel de motoculture, vendent les céréales qu'elles emmagasinent dans des silos, l'huile, les légumes, les fruits : M<sup>r</sup> R. Raynal estimait, en 1951, que leur activité intéressait, selon les domaines, entre un huitième et un quinzième de la production agricole des Marocains.

## 2. — *Les débuts du Paysanat.*

Au lendemain de la grande famine de 1945, à un moment où le vent était aux réformes profondes, des esprits hardis, groupés au sein du Conseil Supérieur du Paysanat et qui sentaient la nécessité d'un choc psychologique, lancèrent l'idée d'établir dans tout le Maroc des

secteurs de paysanat chargés d'apprendre aux fellahs de nouvelles méthodes de culture. L'expérience commença dans l'enthousiasme. « Une doctrine s'élabore qui doit devenir une vivante réalité, affirmait en 1945, M. Gabriel Puaux, résident général. La modernisation du paysanat marocain ne naîtra pas, nous le savons, d'un dahir ou d'un arrêté mais d'un grand mouvement qui entraînera vers un mode de vie nouveau une humanité demeurée au XIII<sup>e</sup> siècle. » Un des premiers secteurs de modernisation fut établi dans la plaine de Meknès, chez les Dkhissa, qui laissaient en pacage la presque totalité de leurs terres et allaient travailler dans les fermes européennes des environs ou dans les entreprises publiques et privées de Meknès. Le paysanat loua une partie de leurs terres, les défricha avec le concours de la main-d'œuvre fournie par la tribu, y sema du grain. Le 17 juin 1946 eut lieu, en présence du résident général Erik Labonne, la fête des moissons : on vit cinq moissonneuses-batteuses fonctionner sur un vaste champ d'avoine; on entendit le résident général affirmer sa foi en l'expérience nouvelle : « La désolation et l'impuissance résignée de la friche ne sont plus qu'un mauvais souvenir devant cette magnifique récolte. Il ne s'agit plus ici de théories que certains disaient utopiques, ni d'expériences modestes et progressives, que beaucoup croyaient vouées à l'échec. Les faits parlent un langage exempt d'équivoque. A ceux qui doutaient encore lors des semailles, voici la réponse de la récolte. »

Il fallut déchanter assez vite. Les premiers résultats acquis ne réduisirent pas au silence les détracteurs. Certes il y eut des français de toutes origines pour approuver le principe du paysanat : les débats engagés à ce propos aux premier et deuxième collèges attestent l'effort de compréhension de beaucoup de colons, d'industriels et de commerçants. Mais d'autres exprimèrent leur méfiance, parfois en termes virulents. Ces « secteurs de paysanat », disent-ils, ne sont pas autre chose que des kolkhozes. A quoi bon créer un nouvel organisme qui emploiera beaucoup de fonctionnaires et sera coûteux ? Il y a déjà des administrateurs en place et des colons pour apprendre aux fellahs à cultiver la terre. Vous allez transformer les gens des tribus où s'implantera le paysanat en des rentiers vivant aux frais de l'Etat... Une ferme d'Etat installée sur terre collective est sans valeur éducative. Vous donnez des tracteurs aux secteurs de paysanat, alors que les colons en manquent. Quel danger de motoriser la culture des terres ! Si vous remplacez dix ou quinze charrues par un tracteur vous privez de leur travail ceux qui vivent sur leurs terres, maigrement, mais qui vivent, et vous les poussez vers les bidonvilles... Ces secteurs, s'ils se multiplient, vont faire concurrence aux fermes des colons. Arguments exprimés dès les débuts de l'expérience et qui ne sont pas tous sans valeur. A ces critiques avancées par les européens s'ajoutèrent, aux Dkhissa notamment, les craintes exprimées



Le secteur de Madagh (n° 3) dans la plaine des Triffa (Maroc oriental). Le village et les lots du périmètre irrigué. A gauche, le centre social (infirmerie, ouvroir...). En haut la ferme d'expérimentation, les logements du chef de culture, les magasins, les hangars, le château d'eau.

*Cliché Verbelke, Casablanca.*



Le secteur de Madagh (n° 3), dans la plaine de Triffa.  
Une partie des terres conquises.

*Cliché Agricoltaria.*



Le secteur de Skoura (n° 12) dans la vallée de l'oued  
Guigou. Irrigation en montagne. La grande sequia. Les  
terres défrichées et mises en culture.

*Cliché Studios du Souissi, Rabat.*

par les musulmans eux-mêmes qui virent dans l'implantation des premiers secteurs de modernisation une menace d'expropriation. Quelques maladroites, aux Dkhissa, éveillèrent l'hostilité des fellahs : le secteur avait loué la terre à un douar contre la promesse du cinquième de la récolte; mais ce bénéfice fut partagé entre tous les gens de la tribu, et le douar dont les terres défrichées avaient porté les moissons s'estima lésé. De là les incidents de l'automne 1946 : des fellahs se couchèrent devant les tracteurs...

Les promoteurs de l'entreprise avaient vu grand. Il eût fallu beaucoup d'argent et, dès le départ, un encadrement solide. Mais les crédits furent mesurés; et il est trop certain que quelques-uns des premiers directeurs de secteurs, jetés dans le bled, firent preuve de plus de bonne volonté que de compétence. Des erreurs commises, par exemple, aux Dkhissa, la construction de coûteuses maisons en dur chez une tribu qui avait faim, renforcèrent une critique qui ne demandait qu'à s'exercer. Il fallut en venir à des projets plus modestes et réviser les conceptions.

Certes on ne se contentera pas de créer, ici et là, des fermes pilotes : un tel objectif serait trop limité dans l'espace, si l'exemple qu'elles pourraient donner n'était pas suivi par les fellahs d'alentour. Il ne s'agira pas, par la fondation d'exploitations rurales modernes, de créer des « enclaves de prospérité » : une telle formule « présenterait le grave inconvénient, dans la mesure où ces enclaves deviendraient prospères, de mieux faire ressortir la médiocrité des régions d'alentour » (Chauvel). Mais il ne saurait être davantage question, faute de moyens d'action suffisants, d'entreprendre la modernisation du bled tout entier : diluer l'action du Paysanat dans un domaine si vaste et aux aspects physiques et humains si variés serait la vouer à l'échec. De là la formule à laquelle on s'arrêta assez vite, et qui est à l'image de celle qui avait été adoptée en Algérie pour les secteurs d'Amélioration Rurale : choisir « certaines zones géographiques techniquement bien définies où les conditions du milieu, le degré d'évolution des populations rurales, les possibilités offertes par l'intervention d'un matériel moderne ou par la réalisation de certains travaux d'équipement permettent et justifient un travail en profondeur » (Claude Ecorcheville), y créer des centres ruraux bien équipés, y cultiver des terres, pour le compte de la collectivité, pratiquer, autour de ces parcelles exploitées en « culture directe », des travaux à façon chez les propriétaires marocains : le secteur sera un foyer de rayonnement qui étendra chaque jour davantage son influence dans tous les domaines.

## II. L'implantation des secteurs.

L'implantation des secteurs sur tout le territoire marocain se fit peu à peu. En fin 1949, ils étaient au nombre de trente; fin 1952, de



trente-neuf. A la fin de 1955, cinquante-sept secteurs étaient en activité. Dispersés des plaines atlantiques aux montagnes du Moyen-Atlas et aux oasis sahariennes, ils prirent, pour s'adapter à des milieux physiques et humains très variés, les formes les plus diverses. Aussi le système fut-il d'une extrême souplesse. Comme il est des secteurs qui s'adonnent à des tâches multiples, comme il en est d'autres dont le genre d'activité a changé au fur et à mesure qu'il prenait de l'extension, on éprouve quelque peine à les cataloguer en types bien définis. On peut cependant, en les situant dans les différents domaines géographiques, tenter une classification.

### 1. — *Les principaux types de secteurs.*

Une première catégorie est constituée par les secteurs fondés en des *pays céréaliers de culture sèche*. Il s'agit avant tout, des plaines atlantiques où vit, solidement attachée au sol, une robuste population de fellahs.

C'est dans la Chaouia — où de grandes fermes qu'entourent les nouas des métayers affirment l'emprise sur le pays de la féodalité traditionnelle — que l'action du Paysanat a été la plus efficace. Témoin l'œuvre réalisée par les secteurs de Ben Ahmed (n° 19) et des Beni Brahim (n° 33). Le pays offre de bonnes terres limono-argileuses qui portent des moissons depuis des siècles et où vivent des tribus confédérées sous le nom de Mzab. La densité démographique est forte : 40 à 60 habitants au kilomètre carré dans la région du secteur de Ben Ahmed; elle est telle que nombre de fellahs petits propriétaires ne parviennent pas à assurer sur leurs parcelles l'existence de leur famille. Les secteurs ont loué des terres qu'ils ont mises en culture; surtout, ils entreprennent, à la demande des fellahs, des travaux à façon. Il s'agit d'épierriser, de pratiquer des labours profonds avec des charrues de fer, d'appliquer des amendements judicieux, d'envisager, sur les sols en pente, le moyen de lutter contre l'érosion. Le succès, ici, fut tel que, au fur et à mesure que la zone d'action du Paysanat s'étendit, il fallut créer des sous-secteurs, dont un, dans le sud de la circonscription fut promu en 1954 au titre de secteur : celui de Sidi Hajjaj (n° 57). Au total, les trois secteurs rayonnent sur plus de 50.000 hectares et atteignent quelque 2.500 familles. On récolte sur ces terres orge, blé dur et blé tendre. De même type sont les autres secteurs de la Chaouia : au Nord, celui de Boucheron (n° 30), aux bonnes terres profondes où les fellahs ont déjà presque tous adopté la charrue de fer et la herse et où, devant les résultats probants obtenus, les gros propriétaires marocains, assez nombreux, se sont équipés en tracteurs; à l'Ouest, ceux de Settât (n° 60) et des Ouled Saïd de Chaouia (n° 59), au Sud, celui de Guis-

ser (n° 34), établi à la limite des terres cultivables et qui comporte un petit périmètre irrigué.

Le Saïs, lui aussi, a été pour le Paysanat une bonne terre d'expérience. Comme la Chaouia, c'est une plaine que la qualité des terres et le régime des précipitations vouent à l'agriculture céréalière. Mais la forte colonisation européenne, orientée vers la production des grains et du vin, y occupe une grande place. Les tribus pastorales y disposent cependant de terrains collectifs qui pourraient donner de bons rendements à la condition d'être défrichés et défoncés. A leur aménagement travaillent opiniâtrement plusieurs secteurs. Ainsi, à quelques kilomètres de Meknès, le célèbre secteur des Dkhissa (n° 2) défriche des sols de *tirs* et de *hamris* tandis que celui des Mjatt (n° 11) a mis en état les meilleures terres dont il ait pu disposer, avant de les partager entre les chefs de tente. Entre Fès et Meknès le secteur Arab du Saïs (n° 56) nettoie et épierre 4.000 hectares de terres collectives appartenant à la tribu des Saïs au sud d'Aïn Taoudjat; le secteur d'Aïn Blouze (n° 40) laboure des terrains collectifs tout en s'efforçant de régénérer des parcours très dégradés; celui des Aït Ayache (n° 8) ajoute à son travail de défrichement la création d'un périmètre irrigué et d'un verger. (Pl. XLIII et XLIV.)

Entre la Chaouia et le Saïs, se déroulent de hautes terres, au peuplement assez lâche, où vivent des pasteurs soucieux de plus en plus de mettre en culture les sols les moins mauvais. En ces plateaux pierreux, souvent trop secs, où l'hiver est parfois rude, et que la colonisation européenne a à peine abordés, la tâche du Paysanat était plus difficile que dans les plaines atlantiques et l'influence des secteurs y fut plus diffuse. Chez les Zemmour, le secteur de Tedders (n° 35), de Khemisset (n° 22) et de Dhar Soltane (n° 18) mettent en valeur, sous forme de travaux à façon, des terres en friche; Tedders installe en outre de petites stations de pompage destinées à alimenter des périmètres d'irrigation. Chez les Zaer, le secteur de Marchand (n° 21) a dispersé sur des terres lourdes et argileuses des lots pilotes où il fait de la culture directe, tandis que des travaux à façon sont entrepris sur des terres melk; les cultures céréalières y alternent avec la production fourragère destinée à l'entretien des moutons. Sur le plateau des phosphates, dans la région d'Oued Zem, en des pays désolés, les secteurs de Beni Khirane (n° 37) et de Gueffaf (n° 28) épierrent le sol, luttent contre l'érosion, multiplient les travaux mécanisés afin d'emmagasiner l'eau de pluie. Chez les Zaïan opère le secteur de Khenifra (n° 31); ses labours faits en association ont affirmé les mérites de la culture mécanisée dans la mise en valeur de terres argileuses où il est difficile, avec les faibles moyens dont disposent les fellahs, d'exécuter en temps opportun les façons culturales; des essais de cultures fourragères ont donné de bons résultats; et on équipe quelques petits périmètres d'irrigation.

En dehors de ces grands domaines géographiques, d'autres secteurs procèdent un peu partout au Maroc à des défrichements en vue de la culture sèche de céréales : ainsi, sur la bordure montagneuse du Tadla, les secteurs des Aït Oum el Berth (n° 50), des Aït Issehaq (n° 42) et de Ksiba (n° 17).

D'autres secteurs portent leur effort principal sur l'aménagement et la mise en valeur de *périmètres d'irrigation*. Ils offrent un grand nombre de types.

Ceux de Rharb ont tenu compte du caractère très particulier du pays; on sait que les grandes exploitations des colons y voisinent avec les terres céréalières des fellahs, les cultures sèches avec les vergers irrigués et les pâturages partiellement inondables. Faire profiter les tribus des techniques modernes d'irrigation et de drainage, conquérir des terres céréalières, nourrir mieux le bétail par l'assèchement des merja, créer des vergers : tel était le programme. Tandis que de puissants moyens mécaniques sont mis en œuvre pour extirper les jujubiers des meilleures terres, la conquête des zones basses est menée scientifiquement. Le secteur de Had-Kourt (n° 10) fait des plantations irriguées par pompage dans l'Oued Sebou; le secteur de Souk el Arba du Rharb (n° 6) met en valeur des merja qu'il faut drainer l'hiver et irriguer l'été; le secteur de Mograne (n° 46) travaille des terres compactes que recouvrent les eaux de crues et y aménage des rizières; le secteur de Tihili (n° 13) à Sidi-Slimane, lotit quelques terres fécondées, grâce à la construction de barrages, par les eaux de l'Oued Beth.

Les Doukkala nous montrent un secteur de paysanat attaché à une mission d'un autre type. Dans un pays de petits cultivateurs sédentaires, le grand barrage d'Im-fout dérive sur les casiers de l'oued Fahrer, les eaux de l'Oum-er-Rbia. Au secteur de l'Oued Farher (n° 44), créé en 1951, est revenu la charge d'exécuter avant l'arrivée de l'eau d'irrigation les labours indispensables, de préparer les fellahs aux techniques, nouvelles pour eux, de la culture irriguée, de présider à un remembrement équitable des terres au fur et à mesure de leur mise en eau : la zone d'action du secteur s'étend sur un premier casier de 4.000 hectares.

Dans les plaines sèches en bordure du Haut Atlas et du Moyen Atlas, où le problème est d'utiliser au mieux les eaux descendues de la montagne, la mission des secteurs a été d'assurer le fonctionnement et l'entretien de barrages et de stations de pompage, et d'orienter les fellahs vers les cultures — maïs, blé, luzerne — les mieux adaptées aux conditions du milieu naturel. Telles sont dans le Sous les fonctions des secteurs de Taroudannt (n° 51), des Ouled Teima (n° 58), de Biougra (n° 52), de Tafinegoult (n° 27), de l'Oued Massa (n° 15); ce dernier est établi dans un pays — la vallée de l'oued Massa — où une dizaine de milliers d'habitants, répartis en gros douars, vivent difficilement d'une culture aléatoire de céréales, pratiquée en terre sèche, et de

froids ou trop pierreux pour qu'y soit pratiquée la culture sur de vastes espaces, sont voués aux problèmes de la *vie pastorale*. Il s'agit pour eux avant tout d'améliorer le bétail ovin, de pourvoir à sa subsistance, de pallier les méfaits de la surcharge pastorale.

Déjà nous avons observé parmi les régions de culture sèche, notamment chez les Zemmour, des secteurs soucieux du perfectionnement de l'élevage; à leur liste on peut ajouter le secteur de Moulay Bouazza (n° 20) qui, aux limites des Zaïan et des Zemmour, dans une région accidentée, aux forêts dégradées et aux parcours médiocres, aménage systématiquement des points d'eau et constitue des réserves fourragères.

Sur le plateau d'El Hajeb, au Sud de Meknès, le secteur d'El Hajeb (n° 39), en association avec quelques éleveurs, applique des méthodes d'élevage rationnel, s'efforce de mettre au point sur quelques parcelles épierrées des assolements à base de prairies artificielles, constitue des réserves de fourrages pour la mauvaise saison. Non loin de là, le secteur des Guerouane du Sud (n° 38) restaure les pâturages et se préoccupe d'élevage bovin.

Dans les hautes plaines du Maroc Oriental, le secteur de Berguennt (n° 16), grâce au succès inattendu d'une campagne de forages entreprise à l'origine pour les besoins des mines de Djerada, a pu créer de vastes luzernières irriguées, stocker les fourrages pour le plus grand profit des troupeaux ovins des Beni Mathar; à un moment donné il assura la surveillance d'une vaste concession alfatière et s'efforça d'améliorer les conditions dans lesquelles la collecte de l'alfa était organisée.

Si plusieurs des secteurs de plaine et de moyenne altitude consacrent à *l'horticulture* une part de leur activité, il en est d'autres qui portent sur elle tout leur effort. Ainsi dans la région de Fès : à l'est de la ville, le secteur d'El Menzel (n° 47) défriche et fait des plantations d'arbres fruitiers, pommiers, poiriers, cerisiers; sur le plateau qui domine au Sud la plaine de Fès, le secteur d'Immouzer du Kandar (n° 14) s'adonne surtout à l'entretien d'une pépinière d'arbres fruitiers. Le secteur d'Oulmès (n° 29) aménage de beaux vergers sur des terres défrichées. Dans le Maroc Oriental, détaché du secteur de Berguennt, le secteur de Debdou (n° 55) cultive en sec de la vigne et de l'amandier.

Les secteurs travaillant *en montagne* à la protection et à la restauration des sols forment un groupe à part. C'est au cœur du Moyen Atlas que se trouve le plus typique d'entre eux, celui de Skoura (n° 12). Il est établi entre 900 et 1.000 mètres dans la vallée de l'oued Guigou, un pays très isolé, au sol rare, où vivent difficilement les Aït Serhrouchen, rude tribu berbère qui fournit en ces dernières années d'importants contingents de goumiers. La construction à flanc de montagne d'une grande seguia de quinze kilomètres de long, nourrie des eaux de l'oued Guigou, l'aménagement, sur un terrain cédé par les Eaux et Forêts, d'ouvrages d'art destinés à retenir les terres permirent de créer des

l'exploitation d'un petit périmètre irrigué; le secteur produit des fourrages sur des casiers alimentés en eau par une station de pompage et se préoccupe de l'aménagement foncier et du nivellement des terres qu'un barrage sur l'oued Massa va permettre d'irriguer. Dans le Haouz de Marrakech, à 15 kilomètres à l'Ouest de la ville, le secteur des Ouled Sidi Cheikh (n° 54), tout récent, a été créé pour assurer le fonctionnement de stations de pompage et de barrages légers destinés à irriguer quelques centaines d'hectares sur un grand terrain collectif appartenant aux Ouled Sidi Cheikh. Dans la plaine des Srarhna enfin, le secteur d'El Kelaa des Srarhna (n° 4) procède à l'aménagement foncier des terres que, grâce à des travaux de barrage, les eaux de la Tessaout viennent fertiliser; il produit, outre des grains, des fourrages pour les bovins et procède à des plantations d'abricotiers. Dans le Tadla, le secteur de Beni Mellal (n° 1) a défriché et loti des terrains dans la zone qui doit être irriguée par les eaux issues du barrage de Bin el Ouidane.

Au Maroc Oriental, la plaine des Triffa a vu une des réalisations les plus spectaculaires du Paysanat. Au milieu d'une plaine où l'essor des grandes exploitations européennes a limité les parcours, et où la population marocaine manque de terres de culture, le secteur de Madagh (n° 3) a travaillé dans une cuvette au sol riche mais marécageux, encombrée de broussailles et infestée d'anophèles à tel point qu'à plusieurs reprises il avait fallu évacuer les familles qui résidaient à proximité. Six cent soixante et onze hectares de ces terres basses — dont le drainage avait été entrepris par le Génie Rural — furent assainis, défrichés et répartis par lots de deux hectares et demi entre deux cent cinquante attributaires appartenant à deux fractions, les Ouled Seghir et les Haouara. Vingt et une stations de pompage d'un débit total à l'heure de 1.400 m<sup>3</sup> puisant l'eau entre quinze et trente-cinq mètres de profondeur, trente kilomètres de séguias bétonnées alimentent un périmètre irrigué, voué aux cultures maraîchères et aux vergers. Une terre qui fut maudite est devenue un jardin où de petites parcelles, cernées de haies de cyprès, produisent des oranges, des abricots, de la menthe pour la distillation, de bons fourrages. (Pl. XLI et XLII.)

L'Oriental dispose encore de plusieurs secteurs qui se préoccupent des problèmes de l'irrigation : dans la région d'Oujda, les secteurs d'El Aïoun (n° 36) et de l'Oued Isly (n° 41) étudient le régime des eaux de crue descendues des hautes plaines et dans quelles conditions, barrages et séguias construits, elles pourront être efficacement utilisées.

## 2. — *Les types particuliers.*

En dehors de ces deux types principaux — secteurs de culture sèche et secteurs de périmètres irrigués —, on peut grouper dans une troisième catégorie ceux qui, implantés dans des pays trop secs, trop

champs et de les distribuer à des fellahs acceptant de les cultiver sous certaines conditions. (Pl. XLII.) Dans la haute Moulouya, le secteur d'Itzer (n° 32) a poursuivi une œuvre de pionnier : après avoir procédé à un défrichement, peut-être imprudent, de steppes d'armoïse, il a fait connaître un matériel moderne à des tribus particulièrement isolées, aménagé un verger irrigué, amélioré les terrains de parcours, entrepris des travaux de protection des sols. Telles sont aussi, dans la même région, les préoccupations du secteur d'Arhbala (n° 65) travaillant chez les Aït Sockmann. Aux confins Nord du Moyen-Atlas, le secteur de Tahala (n° 23) lutte contre l'érosion; fondé en 1955, dans les pays du haut Sebou, le secteur d'Ahermoumou (n° 48), mis en place au milieu d'une région peuplée et assez bien arrosée, où l'érosion sévit dangereusement, avait devant lui un programme de grands travaux de défrichement et d'aménagement des sols.

Les secteurs installés dans le *désert* — ou sur ses confins — constituent une catégorie à part. Leur domaine est situé dans le vaste bassin du Ziz et du Rheris, et en particulier au Tafilalet : il s'agissait d'utiliser au mieux les eaux de ces rivières venues du Haut Atlas et les nappes phréatiques qu'elles alimentent et d'y tenter la rénovation d'une palmeraie mal exploitée, aux arbres jamais sélectionnés et rongés par une maladie cryptogamique, le bayoud. Le premier secteur installé fut celui d'Erfoud (n° 7); son rayon d'action ne cessa de s'étendre par la création de sous-secteurs jusqu'au jour où plusieurs de ceux-ci furent promus au rang de secteurs : celui de Rissani (n° 61), établi au Tafilalet proprement dit, ceux de Goulmina (n° 62) et de Ksar-es-Souk (n° 64), en bordure de l'Atlas. Aménager des barrages — tel celui de Meharza — pour y retenir les eaux de crues, récupérer les eaux souterraines par la construction de stations de pompage à gros débit, bétonner les seguias pour qu'elles résistent aux impétueuses eaux de crue, améliorer les méthodes d'irrigation et tenter de nouvelles cultures, sauver la palmeraie, assurer grâce à une centrale dattière créée à Erfoud le conditionnement et la vente des dattes, telles furent ici les tâches que se donna le Paysanat. (Pl. XLV.)

### III. Le fonctionnement du système.

Cette énumération des cinquante-sept secteurs en activité a pu paraître fastidieuse. Sans doute était-elle nécessaire pour exprimer la diversité des tâches assumées depuis dix ans par le Paysanat. Si multiples que soient ses activités, l'entreprise a cependant une forte unité, car les secteurs sont coiffés par un organisme central, et des règles strictes — qui s'assouplissent une fois l'organisme établi sur le terrain — ont présidé à leur implantation.

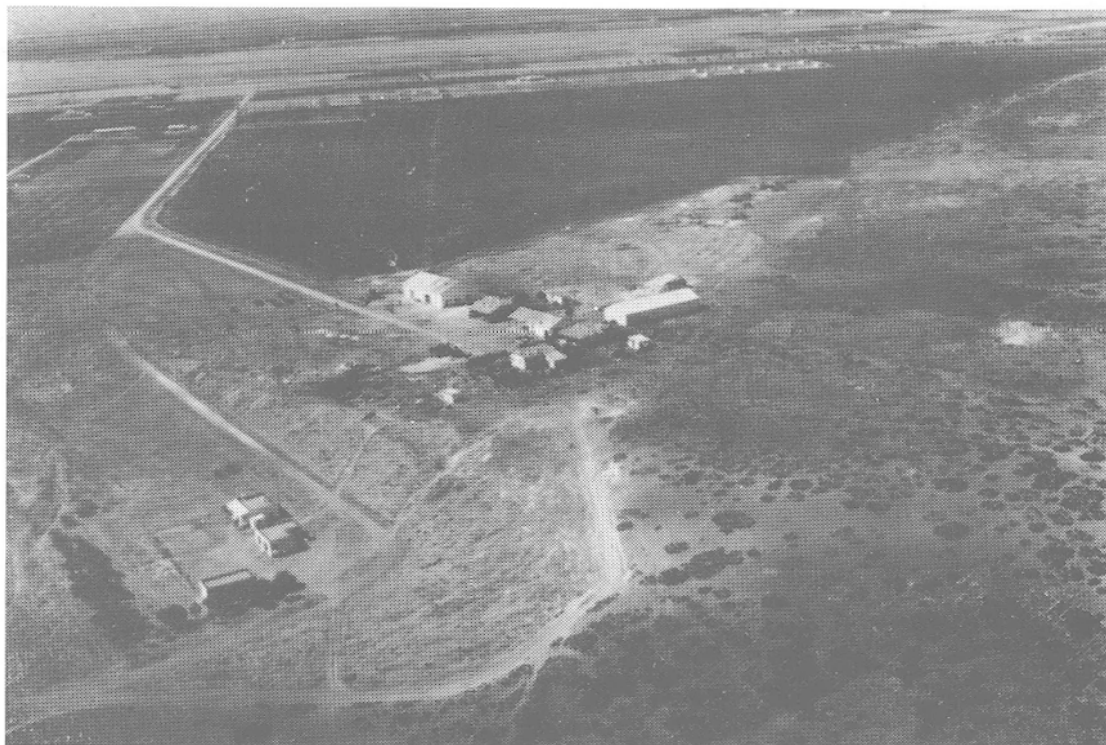
### 1. — *Les cadres administratifs.*

C'est en 1945 qu'ont été promulgués les dahirs qui régissent le fonctionnement des secteurs de paysanat. Le dahir du 26 janvier 1945 crée à Rabat un organisme central, la C.E.A.P., « Centrale d'Équipement Agricole du Paysanat ». Il s'agit d'un établissement doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Disposant d'aides qui lui viennent notamment du budget du Protectorat — aujourd'hui, de l'État Chérifien —, du Fonds de modernisation et d'équipement, la Centrale répartit entre les secteurs, sous forme de prêts et de locations de matériel, les moyens financiers indispensables; peu à peu elle est devenue une véritable banque. Responsable des crédits qu'elle accorde ainsi, elle a la charge de coordonner et de contrôler les activités des secteurs.

Le dahir du 6 juin 1945, qui crée les secteurs de paysanat, leur donne le statut d'une unité autonome à gestion décentralisée. Dotés de la personnalité civile et de l'autonomie financière, les secteurs sont gérés par un conseil d'administration où siégeaient côte à côte des représentants de l'autorité locale de contrôle, disparus depuis l'introduction du nouveau régime, le ou les caïds, des délégués des fellahs choisis par la tribu parmi ses membres; les formules adoptées varient suivant la structure politique et le milieu. Les chefs de secteur, aidés d'assistants et de moniteurs, ont la responsabilité de la bonne marche de l'organisme. Quand un secteur prend de l'extension, son chef délègue, loin du centre, ses pouvoirs à un de ses collaborateurs : ainsi naît un sous-secteur qui peut, si les circonstances l'exigent, se muer en un secteur autonome.

L'implantation d'un secteur donne lieu à une étude préalable du milieu. Il appartient aux autorités locales de réunir, avec l'aide des services techniques, les premiers éléments de cette étude : il s'agit de connaître la qualité du sol, le régime des précipitations, la nature juridique des terres; il s'agit aussi de prendre contact avec les groupements de fellahs qui pourraient être intéressés à l'entreprise et d'obtenir leur avis et leur accord. A la C.E.A.P. de décider, après examen attentif du projet, s'il y a lieu de créer ou non le secteur.

Le secteur prend souvent la suite d'entreprises commencées par d'autres organismes : c'est ainsi que le secteur de Tedders (n° 35) a hérité d'un centre de rééducation agricole d'anciens militaires marocains créé par les autorités locales; c'est ainsi que le secteur de Madagh (n° 3) a poursuivi, avec des moyens plus puissants, l'œuvre commencée par une société indigène de prévoyance. Mais le Paysanat ne doit pas se substituer aux organismes qui, à des titres divers, s'intéressent aux questions agricoles. C'est ainsi que les secteurs ne mettent pas au premier plan de leurs préoccupations la recherche scientifique, qui, longue et coûteuse, les détournerait de leur mission. Dans un cadre territorial limité, un secteur de paysanat s'attache à coordonner



Le secteur des Dhissa (n° 2) à l'Est de Meknès

*Cliché Agricoltaria.*



Défoncement de la croûte calcaire par un secteur de Paysanat  
dans la région de Fès

*Cliché Louis Papy.*





Le secteur des Beni Brahim (n° 33), dans la Chaouia. La ferme, les jardins, les terres de labour.

*Cliché Agricolaria.*



Un défrichement dans la Chaouia.

*Cliché Studios du Soutissi, Rabat.*

l'action de divers services en vue d'une tâche précise, et à travailler en collaboration avec eux.

Le Génie Rural étudie quels travaux d'hydraulique pourraient être réalisés, dresse des plans. Le plus souvent c'est lui qui fait les plus gros ouvrages d'art. Ainsi, au secteur de Tafinegoult (n° 27), le Génie Rural établit des barrages, bétonne des séguias, nivelle des terres; ailleurs c'est le secteur lui-même qui se charge des travaux : tel est le cas des secteurs du Tafilalet qui poursuivent de gros travaux d'art sous le contrôle du Génie Rural. De même, les services de l'Agriculture s'intéressent aux expériences poursuivies par le Paysanat. Les services de la Défense et Restauration des sols trouvent, dans certaines zones où des sols en pente sont menacés, le précieux concours du Paysanat : le secteur des Guerouane du Sud (n° 38), a, sous le contrôle de la D.R.S., planté en arbres, sur des banquettes construites suivant les courbes de niveau, une centaine d'hectares de terres incultes; le secteur de l'Oued Isly (n° 41) poursuit dans les mêmes conditions des travaux d'aménagement foncier et des plantations méthodiques.

Les secteurs collaborent aussi étroitement avec les organismes à fonction sociale. Ils laissent aux sociétés de prévoyance et aux caisses régionales de crédit le soin de faire des avances aux fellahs — ou aux grands propriétaires marocains — sous forme de prêts d'équipement et de prêts de campagne : le Paysanat s'efforce alors d'intervenir pour contrôler l'utilisation de ces prêts. La direction — aujourd'hui ministère — de l'Instruction Publique a la haute main sur les écoles et y envoie ses instituteurs. Dans les Territoires du Sud, qui étaient le domaine des Affaires Indigènes, la collaboration de celles-ci et du Paysanat fut souvent fructueuse.

## 2. — *Les formules d'implantation.*

Chargés ainsi de coordonner dans un domaine précis des activités variées, les secteurs, pour s'implanter en milieu marocain, adoptèrent des formules diverses, un même secteur en appliquant presque toujours plusieurs à la fois.

Une première formule consiste à obtenir la concession provisoire des terres, à les mettre en « culture directe » et à les restituer ensuite, aménagées, à leurs propriétaires. Ce système a le double avantage de fournir au secteur quelques revenus et de créer une enclave d'exploitation moderne susceptible de servir de terrain d'expérience et de centre de démonstration. Beaucoup de secteurs travaillant en culture sèche disposent d'une véritable ferme expérimentale en même temps que d'un domaine où évoluent leurs engins motorisés. La plupart des périmètres irrigués contrôlés par le Paysanat comportent un lot pilote.

Les terres mises en culture directe avec le concours d'ouvriers agricoles recrutés par le secteur, sont soit des biens collectifs — parcours susceptibles d'être mis en culture, terres malsaines, abandon-

nées — soit des biens appartenant à des particuliers —, domaines laissés incultes par de grands propriétaires marocains, parcelles médiocres possédées par de petits fellahs. Le secteur verse au propriétaire une rente du sol, généralement proportionnelle à la récolte. Parfois le propriétaire reçoit une partie de celle-ci : un à trois quintaux par hectare et par an, ou encore un cinquième de la récolte. La durée du contrat dépend de conditions locales : ainsi, quand la mise en valeur demande l'arrachage de palmiers nains et de jujubiers, cinq ans de cultures sont à peine suffisants pour couvrir les frais engagés, et il faut envisager alors des durées de location de cinq à dix ans. Le propriétaire reprend en fin de contrat un lot valorisé. Les modalités varient suivant les secteurs : c'est ainsi que dans le Rharb, au secteur de Tihili (n° 13), l'on a mis sur pied un système de rotation des terres qui permet au Paysanat de prendre chaque année de nouvelles terres à défricher, tout en rendant aux collectivités — par tranches de 50 hectares — des terres aménagées; le secteur conserve un noyau de culture directe de 450 hectares.

Une seconde formule, employée dans beaucoup de secteurs, est celle de l'aménagement, pour le compte d'une collectivité, de terres incultes que le Paysanat lotit ensuite entre les chefs de tente ou les fellahs. Le secteur des Mjatt (n° 11), établi dans la région de Meknès, a pris en charge le défrichement de 6.000 hectares de terrains collectifs appartenant à la tribu des Mjatt et y a, les arbustes arrachés et le sol défoncé, procédé à des labours profonds; la tribu put payer au secteur le prix de ces travaux grâce à des avances consenties par la Caisse régionale de Meknès; les terres, leur aménagement achevé, furent partagées dans chaque fraction entre les chefs de tente, chacun d'eux recevant quatre à cinq hectares en moyenne.

Les méthodes sont différentes dans les périmètres irrigués. Ainsi à Madagh (n° 3) où le système avait été imaginé, avant l'installation du secteur, par une société indigène de prévoyance, et où la construction du périmètre irrigué a été réalisé sur une terre collective, la société, puis le secteur, eurent à répartir les terres, au fur et à mesure de leur mise en état, entre deux cent cinquante fellahs appartenant aux Ouled Seghir et aux Haoura : la liste des attributaires fut établie avec l'accord des autorités de contrôle et des jemaas, en tenant compte du nombre de personnes composant la famille du postulant et de ses qualités d'agriculteur; les lots disponibles avaient été répartis par tirage au sort. Les attributaires se virent appliquer les règles d'un cahier des charges; ils devaient s'installer personnellement sur leur lot dans un délai de six mois, exploiter leur terre suivant les indications données par l'administration, mettre le lot en valeur dans un délai de cinq ans, participer à l'entretien des séguias et canaux d'irrigation, entretenir un cheptel vif, planter des arbres fruitiers sur un cinquième de la surface, rembourser les avances qui leur étaient

consenties; moyennant l'observation de ces engagements, ils devenaient les légitimes possesseurs de leurs lots. La Caisse régionale de Crédit d'Oujda assura le financement des travaux par des avances à long terme que les fellahs devaient rembourser par une majoration du prix de l'eau; elle consentit des attributions de prêts de campagnes pour achat de semences et des prêts à moyen terme pour plantation d'arbres fruitiers et achat d'animaux.

Dans les périmètres irrigués grâce à de grands barrages et où le secteur s'est consacré au défrichement de terres avant leur mise en eau, le Paysanat doit procéder à un long et patient travail de remembrement suivant une procédure définie par dahir. Ainsi, au secteur de l'Oued Farher (n° 44), chaque propriétaire doit recevoir en principe, dans la zone nouvellement irriguée, une seule parcelle possédant une valeur de productivité réelle équivalente à celle des parcelles abandonnées par lui.

Les cas particuliers ne manquent pas. Au secteur de Skoura (n° 12), dans la vallée de l'oued Guigou, les terres à irriguer étaient soit un domaine forestier, soit la propriété des Aït Sidi Saïd qui les cultivaient fort mal et y accueillait, quand la neige recouvrait les pâturages de la montagne, les troupeaux des Aït Serhrouchen. Le secteur eut à traiter avec les djemaa et conclut avec elles un accord : la moitié du périmètre irrigué resta aux Aït Sidi Saïd, l'autre moitié, surtout des terrains forestiers, fut divisé en lots réservés à d'anciens militaires Aït Serhrouchen que le Paysanat eut la charge de recaser.

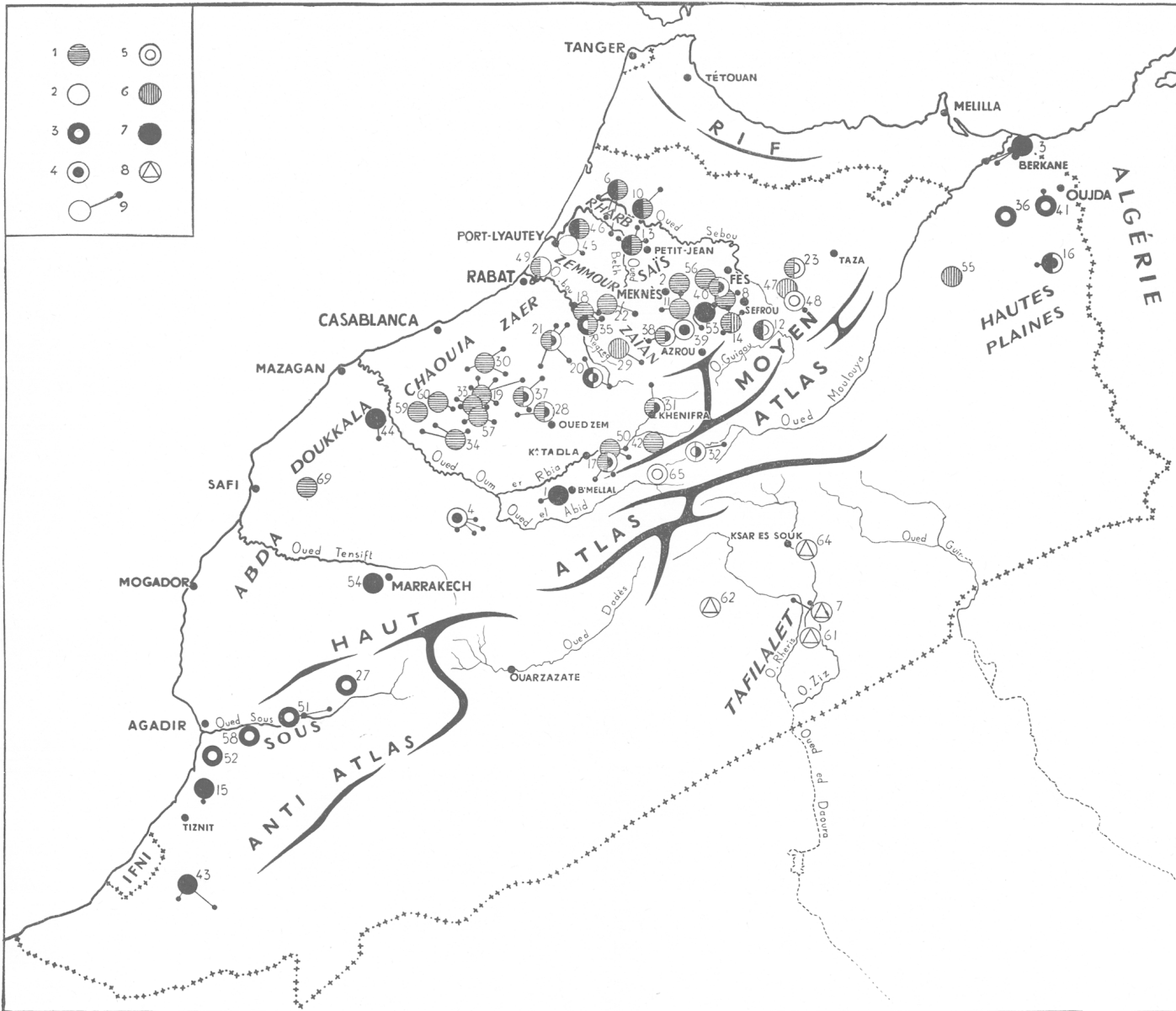
Une troisième forme d'action du Paysanat est celle de l'exécution de travaux à façon. Les terres défrichées et loties par les soins du Paysanat, le marocain qui ne dispose pas d'un matériel moderne a besoin encore du secours du secteur. Mais, au-delà du territoire qui est — ou a été — exploité en culture directe, s'étend le domaine où le secteur s'adonne à des travaux à façon : les résultats acquis sur les parcelles du Paysanat portent les marocains à demander l'aide du secteur, et de proche en proche, se développe l'action de celui-ci. Il est des régions où les travaux à façon sont la besogne essentielle des secteurs et leur raison d'être : ainsi dans les plaines atlantiques et surtout dans la Chaouia. Les marocains ne sont alors que les clients des secteurs et ils restent libres de choisir leur programme de culture. Tel propriétaire, gros ou petit, demande-t-il le concours du secteur? Celui-ci intervient comme un entrepreneur pourvu de matériel moderne, et assure le défrichement, les labours profonds, les moissons, suivant des modalités établies par contrat. Le Paysanat doit en principe couvrir ses frais sans faire de bénéfices et pratiquer des prix sensiblement inférieurs à ceux des entreprises privées exécutant des travaux analogues. Pour se libérer des dettes contractées, les bénéficiaires des tâches assurées par les secteurs trouvent, avec le concours du Paysanat, des formules variées : dans le Rharb, au

secteur de Tihili (n° 13), les marocains, sur les terres desquels sont exécutés des travaux de défrichement, se libèrent pour un tiers grâce à la rente du sol versée aux collectivités pour les terres exploitées en culture directe par le secteur, pour les deux tiers grâce à des prêts de la Caisse régionale de crédit, remboursables en trois ans.

Une quatrième formule d'implantation est celle dite « du rayonnement ». Il s'agit d'aider non seulement les paysans dont les terres ont été labourées par le Paysanat mais aussi ceux qui n'ont pas fait appel aux engins du secteur. La technique du rayonnement a été mise au point dès 1946 dans de bonnes conditions dans la circonscription de Ben Ahmed, pays de terres propres, déjà défrichées et réparties entre un grand nombre de propriétaires. Le secteur fournit aux paysans des charrues métalliques, des herses et bineuses à traction animale; il met à leur disposition les pièces de rechange nécessaires. Un personnel de maîtrise est chargé d'enseigner aux fellahs l'usage du petit matériel agricole moderne, la technique d'assolements judicieux. Parfois des mécaniciens viennent à domicile assurer l'entretien des engins et signaler les réparations qu'il y a lieu de faire. Aide matérielle et conseils sont particulièrement nécessaires aux fellahs installés sur des périmètres irrigués : le secteur doit contrôler le fonctionnement des stations de pompage et guider les paysans dans l'application d'un programme rationnel de cultures irriguées.

Dans les zones pastorales, des formules d'association, adaptées aux besoins, sont expérimentées. Il en est de tous types. Par exemple, le secteur d'El Hajeb (n° 39) a inauguré, en 1953, le système suivant qui a donné de bons résultats : six troupeaux de moutons, d'un effectif total de 1.100 bêtes, dont une moitié provenait du secteur et dont l'autre était fournie par les propriétaires associés, furent constitués; au secteur d'assurer la fourniture de paille et de fourrage destinés à l'entretien du bétail en hiver, les traitements préconisés par le Service de l'Élevage, le paiement de la moitié du tertib (impôt foncier). Les obligations des associés étaient notamment : la construction d'un abri sommaire recouvert en chaume, le gardiennage des troupeaux sur le terrain de parcours de la tribu. En fin d'année, le partage du croît et de la laine se fit sur la base des trois cinquièmes pour l'associé et des deux cinquièmes pour le secteur. Exemple, entre bien d'autres, de systèmes d'association. Celui-ci se révéla à l'usage fort onéreux pour les finances du secteur.

Occasionnellement d'autres expériences de tous genres furent tentées par le Paysanat dans le cadre de sa politique de rayonnement. Dans les hautes plaines du Maroc Oriental, les responsables du secteur de Berguent (n° 16) eurent, en 1951, au moment de la montée spéculative des cours de l'alfa, l'idée de faire de cet organisme un grand secteur alfatière; ils obtinrent dans l'annexe de Debdou une concession alfatière dont l'exploitation, suivant une formule nouvelle, assura aux marocains des salaires appréciables.



**Les secteurs de modernisation rurale au Maroc.**

— Légende : 1. Secteurs pratiquant surtout la culture sèche. — 2. Centres de formation de cadres ruraux. — 3. Secteurs de petite hydraulique (forages, barrages...). — 4. Secteurs de restauration pastorale. — 5. Secteurs d'aménagement en montagne. — 6. Secteurs d'arboriculture. — 7. Secteurs de périmètre irrigué. — 8. Secteurs du désert (palmeraie). — 9. Un secteur et son sous-secteur.

Noms des secteurs : 1. Béni Mellal. — 2. Les Dkhissa. — 3. Madagh. — 4. El Kelaa des Srarhna. — 5. Souk El Arba du Rharb. — 6. Erfoud. — 7. Aït Ayache. — 8. Had-Kourt. — 9. Mjatt. — 10. Skoura. — 11. Tihili. — 12. Im-mouzer du Kandar. — 13. Oued Massa. — 14. Berguemnt. — 15. Ksiba. — 16. Dhar Soltane. — 17. Ben Ahmed. — 18. Moulay Bouazza. — 19. Marchand. — 20. Khemisset. — 21. Tahala. — 22. Tafinegoult. — 23. Gueffaf. — 24. Oulmès. — 25. Boucheron. — 26. Khenifra. — 27. Itzer. — 28. Béni Brahim. — 29. Guisser. — 30. Tedders. — 31. El Aïoun. — 32. Béni Khirane. — 33. Gue-rouane du Sud. — 34. El Hajeb. — 35. Aïn Blou-ze. — 36. Oued Isly. — 37. Aït Issehaq. — 38. Bou Izakarn. — 39. Oued Farher. — 40. Le Foua-rat. — 41. Mograne. — 42. El Menzel. — 43. Ahermoumou. — 44. Les Chênes. — 45. Aït Oum el Berth. — 46. Taroudannt. — 47. Biougra. — 48. Bittite. — 49. Ouled Sidi Cheikh. — 50. Deb-dou. — 51. Arab du Saïs. — 52. Sidi Hajjaj. — 53. Ouled Teima. — 54. Ouled Saïd de Chaouïa. — 55. Settata. — 56. Rissani. — 57. Goulmina. — 58. Ksar es Souk. — 59. Arhbala. — 60. Jemaa Sahim.

#### IV. La divulgation du progrès technique.

Disséminés sur tout le territoire, confiés à des chefs formés à bonne école, les secteurs de paysanat avaient l'exaltante mission de divulguer le progrès technique dans les campagnes marocaines. Tâche immense aux multiples aspects.

##### 1. — *Les cultures.*

Le défrichement et la préparation de la terre à mettre en culture ont été les besoins essentiels du Paysanat. Ce ne fut pas toujours œuvre aisée. Sur les terres encombrées de touffes de jujubier, les parcours collectifs couverts de palmiers nains aux racines tenaces, il fallut faire intervenir des moyens puissants. Aux Dkhissa, près de Meknès, les premiers défrichements s'accomplirent au tracteur et à la charrue à disques. Chez les Beni Mellal (n° 1), les instruments à disques favorisant la formation d'une couche dure à une certaine profondeur — une « semelle de labour » —, il fut nécessaire de faire entrer en action les sous-soleuses. Le sous-solage est souvent pratiqué dans les secteurs : il fait éclater le sol, rompt les concrétions profondes, fait pénétrer l'eau; mais une telle pratique est déconseillée dans les régions où le total annuel des précipitations est inférieur à 400 mm car elle provoquerait une trop grande diffusion dans le sol des eaux de pluie. (Pl. XLIII, XLIV et XLV.)

Sur les sols en pente menacés par l'érosion des eaux sauvages, l'aménagement des champs est une entreprise plus délicate : certains secteurs ont construit sur des pentes supérieures à 15 % des banquettes complantées d'espèces fruitières. En montagne, où le déboisement a eu des conséquences néfastes, il faut à tout prix retenir la terre. C'est ainsi qu'à Skoura (n° 12), sur les versants de la vallée de l'oued Guigou, dans le Moyen Atlas, des glacis en pente douce étaient défoncés de profonds ravins : on établit dans ceux-ci des barrages de pierres en arrière desquels la terre s'est accumulée; on bâtit des banquettes de pierre suivant les courbes de niveau : celles qui furent construites dans la partie supérieure du glacis devaient être assez solides et assez rapprochées pour arrêter les eaux des orages.

En terre irriguée, les secteurs ont hérité souvent des travaux d'art accomplis par d'autres organismes. Au Paysanat d'entretenir seguias, barrages et puits, de faire les premiers défonçages dans les terres arides destinées à recevoir de l'eau. Ailleurs, il fallait d'abord étudier les conditions de l'épandage des eaux de crue. Souvent aussi, le Paysanat eut à établir lui-même toute l'infrastructure.

Ces terres conquises où s'installent les fellahs, il importe qu'elles soient traitées rationnellement. La charrue en fer sera substituée à l'ancien araire en bois. Son adoption a de gros avantages; le soc descend profondément dans le sol et permet la rupture de cette « semelle

de labour » qui est née du passage habituel à la même profondeur des engins traditionnels; elle assure un meilleur emmagasinement des eaux de pluie; elle permet l'enfouissement des chaumes à une plus grande profondeur. D'elle on est en droit d'attendre une plus grande régularité dans les dates des semailles et les rendements des récoltes. L'efficacité des méthodes nouvelles apparaît surtout les années où la pluie tombe en quantité insuffisante pour donner une bonne récolte aux fellahs qui cultivent avec les procédés traditionnels. En 1952, si la pluie fut assez abondante en février, le mois de mars et le début d'avril connurent la sécheresse dont souffrirent les champs ensemencés de bonne heure par les fellahs et traités à l'ancienne mode; sur les terres cultivées par les secteurs au contraire, les plantes, capables de subsister en un sol plus profond, ont pu tenir jusqu'aux pluies tardives de printemps et en tirer profit.

Les champs épierrés, débarrassés des plantes vivaces qui s'y incrustaient, fécondés par un premier labour régulier et profond, sont l'objet de façons culturales qu'améliore l'usage d'un matériel mécanique léger; les labours superficiels se succèdent presque toute l'année, qui divisent la terre. Encore convient-il de ne les effectuer qu'à bon escient. Tels sols, trop souvent retournés, privés des racines des arbustes qui les retenaient, sont sujets à l'érosion. Sur les terres trop en pente on évitera les labours dans le sens de la déclivité; on bâtera de petits ados pour arrêter le ruissellement. Dans les terres lourdes, on choisira avec soin le moment des labours, afin que la charrue ne les débite pas en mottes compactes peu faites pour recevoir convenablement les semis. Il est des terres où les plantes à rhizomes sont si envahissantes qu'il convient de faire passer la déchaumeuse à disques et de peigner le champ par des façons entrecroisées exécutées avec des scarificateurs et des extirpateurs. Il revient aux secteurs de paysanat de guider les fellahs et de leur prêter le matériel nécessaire.

La pratique d'assolements rationnels ne s'improvise pas. Si l'on s'écarte des régions surpeuplées comme la Chaouia et les Doukkala, l'assolement qui domine est celui qui fait succéder la jachère à une année de céréales : sur la plupart des terres cultivées, sous le contrôle des secteurs, à la charrue de fer, il est possible de supprimer la jachère. L'agriculture traditionnelle, entre autres défauts, a celui d'être dépourvue de plantes améliorantes comme les légumineuses. Il s'agit d'incorporer dans les assolements des légumes secs — lentilles, pois, fèves —, des fourrages artificiels et d'y introduire un engrais vert. Un peu partout, les secteurs ont multiplié les expériences. Aux Dkhissa, en 1947, une légumineuse fut mise en tête de l'assolement; lui succédèrent le blé dur, puis une céréale secondaire; à partir de 1951 on expérimenta la succession suivante : légumineuse (pois), blé, engrais vert, blé. Dans les régions de forte implantation européenne



— ainsi dans le Rharb — on imita les pratiques déjà expérimentées par les colons.

Sur les terres à qui des labours profonds, l'apport de l'eau, des engrais, donnent une fertilité nouvelle, le Paysanat s'efforce d'améliorer les cultures. Les grains sont la production essentielle : le Centre de Recherches Agronomiques de Rabat, qui expérimente des semences venues de France ou de Tunisie, crée des variétés nouvelles, étudie des hybrides sélectionnés, apporte en la matière un précieux concours. On se soucie de développer, là où elle est possible, la culture du blé tendre que le Maroc doit importer. Dans le Rharb, on recherche les riz les mieux adaptés à un pays qui demande des variétés précoces. Un peu partout est tentée l'introduction de cultures nouvelles : ainsi chez les Zemmour l'action du secteur de Dhar Soltane (n° 18) porte sur des plantes à rendement élevé susceptibles d'y réussir : ricin, tabac, vigne.

L'arboriculture n'est pas négligée. Mains secteurs exploitent en culture directe des pépinières et des vergers, offrent aux fellahs désireux de planter des arbres fruitiers aide et conseil en même temps que de jeunes plants. Oulmès (n° 29), par exemple, fournit aux propriétaires d'alentour des plants de pommiers, surveille les conditions de leur mise en terre, assure la taille des arbres et les traitements nécessaires. Dans le désert, le Paysanat dispose à Rissani et au Fezna de plantations expérimentales de palmiers dattiers; on y recherche notamment des variétés résistant au bayoud. Ces secteurs de palmeraie apprennent aux marocains à éliminer les rejets de pied — les *djebars* — qu'ils ont le tort de laisser pousser trop nombreux sur une même souche; parallèlement, on essaie d'améliorer les méthodes de fécondation en tenant compte de l'expérience algérienne.

## 2. — L'élevage.

Le Paysanat s'est attaqué aux problèmes de l'élevage. L'introduction d'assolements à base de plantes fourragères peut apporter à l'élevage un secours d'autant plus précieux que les parcours naturels sont presque partout desséchés une grande partie de l'année. En culture irriguée comme en culture sèche, les secteurs ont étudié la croissance et le comportement des plantes fourragères — trèfles, luzernes, pois, maïs, sorghos. A Berguennt (n° 16), dans des casiers d'expérimentation, la luzerne une fois semée, le terrain est irrigué à deux ou trois reprises avec de l'eau provenant de forages à grande profondeur; quand la luzerne a pris définitivement possession du terrain, douze irrigations espacées d'un mois permettent six coupes dans l'année. Un peu partout les espèces de luzerne sont sélectionnées en fonction des différents milieux. L'ensilage des fourrages est pratiqué : en janvier 1954, quand 2.500 moutons fuyaient devant la neige sur le plateau

d'El Hajeb le secteur de ce nom (n° 39) put les sauver grâce aux réserves de ses silos.

L'amélioration des parcours, où sévit le plus souvent la surcharge pastorale, est un autre souci des secteurs d'élevage. Le Paysanat s'est livré dans ce domaine à de multiples expériences qui ne peuvent donner des résultats pratiques sur de grands espaces qu'à longue échéance. Au centre des Chênes (n° 49), on conseille la rotation des pâturages; des clôtures permettent de n'ouvrir aux troupeaux que les pacages nécessaires à la nourriture de la journée. Chez les Zemmour, le secteur d'Oulmès régénère les pâturages par des travaux d'aménagement des sols permettant une bonne répartition de l'eau de ruissellement. Ailleurs — à El Hajeb (n° 39), à Aïn Blouze (n° 40) — on met au point une méthode de destruction de la fêrule ou faux-fenouil qui, prospérant dans les parcours, est souvent la cause, au début du printemps, en raison de sa toxicité, d'une grande mortalité chez les ovins. Des essais de vulgarisation de plantes fourragères vivaces sont en cours au secteur de Skoura (n° 12) et d'El Kelaa (n° 4); plusieurs d'entre elles semblent pouvoir se propager, dont le napier, la sétaires noire...

Le Paysanat, en liaison avec les services compétents, s'efforce d'améliorer les races de bétail indigène. Par exemple, le secteur de Berguenn (n° 16) a constitué un troupeau pilote de deux cents brebis et huit béliers, d'un type homogène de la race Beni Guil, qui bénéficie par priorité des réserves de fourrages du secteur : il est destiné à fournir aux éleveurs de la tribu des Beni Mathar des produits sélectionnés. Les autres troupeaux du secteur connaissent les mêmes conditions de vie que ceux de la tribu, ne disposent que d'abris sommaires, errent dans la steppe au gré des pluies, allant de point d'eau en point d'eau : il s'agit notamment de savoir quel est le degré de résistance de ces bêtes nourries exclusivement d'armoises et soumises à de longs déplacements. Chez les Guerouane du Sud, le secteur 38 a possédé un élevage de vaches de race Oulmès qu'il croisait avec des taureaux tarentais; il avait obtenu des bêtes plus étoffées, plus précoces, plus aptes à l'engraissement.

## V. L'œuvre de promotion sociale.

Les expériences en tous genres que multiplie le Paysanat seraient sans valeur si les marocains n'y étaient étroitement associés, si au dessein d'apporter le progrès technique ne venait s'ajouter un programme de promotion sociale.

### 1. — *La tâche d'éducation.*

Le Paysanat recherche en toutes circonstances la collaboration des marocains. Sans elle il perd toute efficacité. C'est en plein accord avec les jemaas que sont fondés secteurs et sous-secteurs. Les délégués des

tribus élus à cet effet par les douars intéressés acceptent — ou refusent — leur intégration à un organisme du paysanat. Certes, il est, ici et là, des tribus qui ont boudé cette œuvre de modernisation rurale, et s'en sont méfiées. Mais d'autres ont compris assez vite tout le profit qu'elles pourraient en tirer. Très souvent, ce sont les marocains qui ont sollicité auprès des autorités du Protectorat la fondation de nouveaux centres ruraux. Un exemple entre bien d'autres : dans le Saïs, dès que les résultats obtenus par le secteur des Dkhissa (n° 2) furent apparents, la tribu voisine des Arab du Saïs vint demander l'installation chez elle d'un sous-secteur pour assurer l'épierrage et le défrichement des terrains autour d'Aïn Chkeff.

Soucieux de respecter les cadres communautaires et familiaux, le Paysanat associe étroitement au fonctionnement du système les autorités traditionnelles. Le conseil d'administration d'un secteur accueille les représentants des fellahs, les fait participer à la gestion du secteur, tient compte de leurs suggestions. On voudrait ainsi préparer patiemment les membres des jemaas à leur tâche de gestion. Les rapports des chefs de secteur affirment que, au moins dans les centres les plus anciens, les membres marocains des conseils d'administration ont de plus en plus conscience de leurs responsabilités et prennent part, efficacement, à l'œuvre commune. (Pl. XLVI.)

Il fallait aussi, dans certaines circonstances, amener les paysans à se grouper pour une meilleure utilisation des terres. Ce ne fut pas toujours une tâche facile. Dans quelques secteurs de petits fellahs se sont, sous l'égide du Paysanat, associés en *chorka*. La formule a été mise au point à Ben Ahmed : la *chorka*, formée de quelques individus, a pour but d'établir des règles assurant, notamment, dans des conditions équitables, l'utilisation du matériel léger acquis en commun; un moquadden est responsable de l'association. A vrai dire, ce genre de coopération ne fonctionne pas toujours sans heurt, et beaucoup de *chorka* furent éphémères. Mais il est des groupements qui ont donné de bons résultats : témoin, au secteur d'Aïn Cheggag (n° 53), une coopérative de motoculture dotée d'un tracteur avec ses engins d'accompagnement et constituée grâce à des revenus provenant de la rente du sol versée par le secteur. Dans les périmètres irrigués plus qu'ailleurs, il était nécessaire de mettre sur pied des groupements d'usagers capables de contrôler le partage des eaux et d'assurer au Paysanat le paiement équitable du prix des irrigations, celui-ci correspondant exactement aux frais : à Madagh (n° 3), ce sont les représentants des usagers eux-mêmes, groupés en une coopérative, qui fixent le taux de facturation des temps d'eau; dans ce même secteur, une organisation coopérative s'occupe du ramassage des produits maraîchers, de leur conditionnement, de leur vente.

Dès les débuts de son implantation, le Paysanat porta son effort

sur l'éducation des fellahs : il était nécessaire, pour assurer la pérennité de l'œuvre, de former les jeunes aux techniques nouvelles, de constituer des cadres ruraux. Des écoles sont rattachées à la plupart des secteurs : à la fin de 1955, quarante et une écoles — soixante-sept classes au total — fonctionnaient dans les divers centres et attiraient environ deux mille cinq cents élèves; cinq étaient en construction. Chaque école, en application des programmes officiels d'enseignement, disposait d'un jardin. Des moniteurs agricoles sont formés sur place : c'est ainsi que sur le périmètre irrigué du secteur de Madagh (n° 3), dans la plaine des Triffa, cinq moniteurs marocains contrôlent chacun cinquante lots et veillent à l'application du plan de culture. A Debdou (n° 55) a été créée une école nomade destinée à donner aux jeunes bergers une instruction sommaire sur les lieux de campement. L'artisanat rural n'est pas oublié : dans quelques secteurs fonctionnent des ateliers d'où sortent des maçons, des forgerons, des menuisiers, des mécaniciens capables de conduire et d'entretenir le matériel moderne. A la fin de 1955, onze ateliers d'artisanat rural avaient été construits, deux étaient en construction. Quelques ouvroirs, ici et là, accueillent les jeunes filles musulmanes; à Aïn-Cheggag (n° 8) par exemple, a été ouvert un atelier de tapis et broderie et de travaux ménagers.

Les meilleurs élèves, issus des écoles de secteurs, sont envoyés, pour y faire un stage et y poursuivre leurs études, soit vers des centres régionaux de formation agricole rattachés aux secteurs de Madagh (n° 3) et des Beni Brahim (n° 33), soit au centre de formation des Chênes (n° 49), près de Salé. Celui-ci reçoit pendant un an des stagiaires — cinquante en 1955-1956 — à qui il donne une formation de base : les élèves les mieux doués de chaque promotion — une vingtaine chaque année — sont envoyés ensuite au centre d'adaptation du Fouarat (n° 45), près de Port-Lyautey; ils s'y spécialisent dans la grande culture, la culture irriguée, l'arboriculture, la mécanique agricole ou l'élevage. Enfin, des bourses étaient accordées à de jeunes marocains désireux de terminer leurs études agricoles dans des écoles de France.

La vocation agricole du Paysanat ne pouvait le laisser indifférent à la santé des populations qu'il avait prises en charge. A la fin de 1956, seize infirmeries fonctionnaient dans les divers secteurs. Dans le Rharb, Mograne (n° 46) s'enorgueillit de son dispensaire modèle, fondé en 1954, qui veille sur quatorze douars et sur une population de six mille âmes. Un peu partout sont organisées des consultations de femmes enceintes et de nourrissons; des infirmières et des assistantes sociales détachées de la Santé Publique rayonnent dans les souks et les douars. La lutte contre les maladies qui minent certaines tribus est poursuivie systématiquement : dans le Rharb, dans le Tadla on s'attaque au paludisme; témoin, la tâche accomplie dans ce dernier pays par le secteur de Béni Mellal chez les Ouled Gnaou. On mène des campagnes contre les maladies sociales, par exemple en 1952 contre les con-

jonctivites aiguës et les trachomes; dans les centres d'Had-Kourt (n° 10) et de l'Oued Massa (n° 15), cent mille consultations furent données cette année-là.

## 2. — *L'amélioration du niveau de vie.*

Les exemples ne manquent pas de secteurs dont l'action a contribué à retenir à la terre — ou à l'y ramener — des gens que la misère portait vers les banlieues urbaines déjà surpeuplées. A Ben Ahmed (n° 19), dans la haute Chaouia, s'est ralentie l'émigration vers la ville. Aux Dkhissa (n° 2), on a assisté au retour en tribu de gens qui s'étaient installés à Meknès. A Skoura (n° 12), les Aït Serhrouchen ont été retenus dans leur vallée solitaire; un souk de soixante boutiques y est né; chaque semaine plusieurs cars et camions viennent de Fès. De nouveaux centres ruraux prennent vie. Chez les Aït Ayache (n° 8), près de Fès, tout un village a grandi, autour des bâtiments du secteur. Chez les Mjatt (n° 11), près de Meknès, le déplacement des douars, effectué à la suite du lotissement des terres collectives, a permis l'aménagement, suivant un plan régulier, de maisons de pierre alimentées en eau potable. A Madagh (n° 3), les lots du périmètre irrigué sont dotés de logements confortables; autour d'une cellule initiale, généralement construite en pisé, s'édifient des bâtiments en dur et des abris pour les animaux et le matériel, s'ouvrant sur une cour; beaucoup de ces maisons sont pourvues d'électricité.

Ces succès, ces réalisations ne doivent pas laisser croire que partout où le Paysanat s'installe l'émigration s'arrête et la vie renaît. Il est des secteurs qui ont échoué; d'autres, faute de crédits et d'appuis locaux, végètent. Même lorsque le progrès est indéniable au point de vue agraire, le bilan n'est pas toujours pleinement satisfaisant. Un exemple précis montrera quelles sont les limites de l'œuvre entreprise. Dans la Chaouia, terre céréalière entre toutes, sur le territoire de la circonscription de Ben Ahmed, le champ d'action de trois secteurs (les n°s 19, 33 et 57) s'étend sur 55.000 hectares : nulle part au Maroc un groupe de secteurs n'a une emprise aussi vaste. M<sup>r</sup> Michel Albert estime que, en une vingtaine d'années, les superficies emblavées en blé dur, blé tendre et orge sont passées de 98.000 hectares (moyenne des années 1932-1936) à 107.600 (moyenne des années 1949-1953); les rendements moyens — et c'est là une donnée essentielle — se sont accrus de 23 %. Les deux résultats combinés attesteraient que, durant ces deux décennies, les ressources céréalières de la circonscription auraient augmenté d'environ 35 %. Il n'est pas douteux que les progrès ont été lents avant la formation du Paysanat et qu'une bonne part de l'essor agricole de la région doit être mis à l'actif de celui-ci. L'élevage n'a pas été négligé : le nombre des bovins est passé en vingt ans de 33.000 à 41.000 environ, celui des chameaux de 4.400 à 6.800; il est vrai que d'autre part l'essor des emblavures, qui ont envahi même des zones

rocheuses traditionnellement réservées aux moutons, a restreint les parcours; et le troupeau ovin — qui trouve sa nourriture sur des pacages surchargés — est passé de 205.000 têtes à 193.000. En regard de ces résultats, il faut placer la courbe démographique. Entre 1931 et 1952, d'après les calculs de M<sup>r</sup> Michel Albert, la population de la circonscription est passée de 85.799 à 110.335 habitants : la population s'est donc accru de 27,8 % en vingt et un ans. Il apparaît ainsi que durant cette période « l'augmentation de la production agricole a été à peine plus élevée que celle de la population ». Ainsi « l'accroissement remarquable de la production céréalière, qui constitue la base essentielle de la vie du pays, a été presque entièrement absorbée par les progrès démographiques; l'élévation moyenne des niveaux de vie a été insignifiante ». Certes, les calculs montrent que les revenus moyens des agriculteurs ont sensiblement augmenté; mais c'est la grande propriété marocaine — elle domine ici — qui est la principale bénéficiaire du progrès rural. Et si la population ne s'est pas accru davantage, c'est que les gens s'en vont. La famine de 1945 avait engendré une forte émigration vers les villes. Ici l'implantation du Paysanat ne semble pas avoir freiné l'exode. La proximité de Casablanca, de Khouribga, de la base américaine de Nouaceur ont favorisé les départs. Les grands propriétaires marocains ont quelque peine à trouver des ouvriers agricoles : circonstance qui les pousse à moderniser leurs méthodes de culture et à faire appel au Paysanat.

### Conclusion.

A dresser l'inventaire des secteurs, à énumérer leurs réalisations d'ordre technique ou d'ordre social, on peut se laisser aller à perdre de vue certaines perspectives. Le Paysanat n'a certes pas révolutionné l'agriculture marocaine. Ses détracteurs ont beau jeu à souligner la faible étendue de son champ d'action au regard de la superficie des terres cultivées par les marocains : celle-ci était en 1954 de 4.775.000 hectares alors que les secteurs couvraient à peine 211.000 hectares — 22.000 hectares exploités en culture directe, 53.000 en travaux à façon, 136.000 en rayonnement. On dit aussi que dans certaines régions le petit fellah a été à peine atteint et que, dans certaines régions, seuls les gros propriétaires marocains y ont modernisé leurs techniques.

Tout cela est vrai. Comme il est vrai que le Paysanat n'a pas eu les finances de sa politique. On ne peut manquer d'être frappé par le contraste entre la modicité des moyens et l'ampleur de la tâche. Du 1<sup>er</sup> janvier 1945 au 30 septembre 1954, les dépenses du Paysanat n'ont pas atteint 9 milliards de francs. Encore 3.290 millions de francs ont-ils été fournis par les bénéfices d'exploitation des secteurs — la culture directe avant tout —; le reste, soit 5.557 millions de francs, était venu de dotations budgétaires et de subventions diverses. Au cours de la



Un labour profond



Irrigation en palmeraie au secteur d'Erfoud (n° 61)  
dans le Tafilalet.

*Clichés Belin, Rabat.*



La leçon de labour.

*Cliché Studios du Souissi, Rabat.*



Un Conseil d'administration.

*Cliché Belin, Rabat.*



campagne 1953-1954 le budget des dépenses pour les secteurs s'est élevé à 2.005 millions de francs dont 726 consacrés à l'action sociale; les bénéfices d'exploitation ont couvert 865 millions de débours.

Le budget du Protectorat n'était pas extensible; des charges de tout ordre pesaient sur lui. Les secteurs de modernisation rurale n'étaient d'ailleurs pas les seuls organismes, parmi ceux appliqués à promouvoir au Maroc le progrès technique et la montée sociale, à solliciter les deniers du Trésor. Il faut en tenir compte si l'on veut porter sur l'œuvre du Protectorat un jugement équitable. L'appui qu'il a fourni au Paysanat ne saurait être sous-estimé. Mais, les crédits leur étant àprement marchandés par certains, les secteurs durent, pour subsister, pratiquer la culture directe même là où, socialement, elle ne s'imposait plus et faire passer parfois le souci de la rentabilité avant celui de l'efficacité. Or « le secteur le plus efficace, qui apporte des richesses nouvelles à une population déshéritée, n'est pas obligatoirement le plus directement rentable; le jour où tous les secteurs seraient bénéficiaires, sans doute le Paysanat n'aurait plus sa raison d'être ». (René Greilsammer.)

Le bilan que l'on peut établir en 1956 ne répond pas évidemment aux grandes espérances des esprits généreux qui furent les promoteurs de l'expérience. Ceux qui ont été les témoins des premiers enthousiasmes et des premières désillusions peuvent l'attester. Mais pour apprécier sans injustice l'œuvre accomplie, il faut avoir visité les secteurs épars sur toute la terre marocaine, jusque dans les vallées de haute montagne ou dans le désert, et saisi combien les paysages touchés par eux portent la marque d'un renouveau; il faut avoir pris conscience des difficultés de leur implantation, mesuré les bienfaits de toutes sortes qu'ils ont apportés et que les chiffres ne disent pas, senti avec quelle passion des hommes se sont voués à cette tâche exaltante. Pour beaucoup le Paysanat a été comme un apostolat. Un apostolat qui a pu conduire jusqu'au sacrifice : la mort de Champetier de Ribes, chef du secteur de l'Oued Isly, assassiné, ainsi que sa femme, à son poste, le 16 janvier 1956, sur une terre pour laquelle il avait tant donné de lui-même, en porte témoignage. Le Paysanat a été, malgré ses imperfections et ses insuffisances, une courageuse et bienfaisante entreprise. On voudrait que tant de dévouement n'ait pas été prodigué en vain.

Louis PAPY.